

priorité sera de veiller à l'intégrité et à l'efficacité du mécanisme de règlement des différends prévu par l'OMC.

Au nombre des autres priorités du gouvernement à l'égard de l'OMC figurent les suivantes.

- Assurer le suivi des ententes convenues dans le cadre de l'Uruguay Round et, là où ce sera possible, accélérer l'entrée en vigueur des dispositions prévues dans ces ententes.
- Mener à bien l'ambitieux programme des négociations déjà en cours dans des domaines comme les télécommunications, le transport maritime et les marchés publics, et s'entendre avec les autres pays pour en entamer de nouvelles dans d'autres domaines importants (par exemple les droits de douane, l'agriculture et les subventions).
- Restreindre la portée des pratiques protectionnistes nationales qui minent les gains difficilement obtenus sur le plan de l'accès au marché. À cet égard, le Canada demandera qu'on revoie, à la lumière de la nouvelle réalité économique, la question du commerce et des investissements et celle du commerce et de la politique de concurrence. Le gouvernement tâchera aussi de trouver de nouvelles façons de réduire les barrières causées par la prolifération des normes pour les produits. En ce qui concerne le commerce et l'environnement, le Canada appuie les travaux menés pour faire en sorte que les règles et les politiques en vigueur dans ces différents domaines cadrent avec la libéralisation souhaitée des échanges commerciaux.
- Arriver à une plus grande cohérence dans l'élaboration de la politique économique dans son ensemble (c'est-à-dire touchant le commerce, la politique monétaire et les finances) grâce à une meilleure coopération entre l'OMC, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

En novembre 1995, le Canada a organisé une réunion commerciale informelle à laquelle ont participé des cadres supérieurs et des ministres du commerce de 14 pays membres de l'OMC. Par le biais d'initiatives avec ses partenaires de l'OMC et de différents forums tels que la Commission quadrilatérale, l'APEC, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Sommet du G-7, le Canada travaille activement à faire en sorte que la première conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Singapour en décembre 1996, soit un succès.

Améliorer les règles internationales régissant l'investissement étranger direct et les pratiques anticoncurrentielles

Le Canada continuera d'appliquer une stratégie « à multiples volets » visant l'amélioration des règles internationales qui régissent l'investissement étranger direct et les pratiques anticoncurrentielles. Cette stratégie se fonde sur les objectifs suivants.

- Négocier une nouvelle génération d'ententes bilatérales de protection de l'investissement étranger avec les pays en développement et les économies en transition d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Le Canada a actuellement de telles ententes avec la Russie et les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), la république Tchèque et la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie et l'Argentine. De nouvelles ententes ont été signées avec l'Ukraine et la Lettonie et d'autres devraient être signées avec plusieurs autres pays au cours des prochains mois.
- Poursuivre la négociation, au sein de l'OCDE, d'un accord multilatéral sur l'investissement. En mai 1995, le Canada a appuyé la décision des ministres de l'OCDE d'entamer des négociations en vue d'arriver à un tel accord au sujet de l'accès, de la protection et du règlement des différends entre tous les pays de l'OCDE. Divers nouveaux points non couverts actuellement par des accords existants seront à l'ordre du jour (par exemple les questions du protectionnisme technologique et de l'extra-territorialité). Les négociations devraient prendre fin en juin 1997.
- Encourager une plus grande vigilance à l'égard des agissements anticoncurrentiels éventuels des grandes multinationales par la conclusion d'accords qui favorisent la coopération active entre les autorités chargées des politiques de concurrence ou les autorités antitrust.
- Appliquer les lignes directrices de l'OCDE et de l'APEC sur la coopération technologique internationale pour que les programmes nationaux de soutien des sciences et de la technologie puissent être régis par des règles claires et transparentes, compatibles avec des principes comme celui du traitement national.

Élargir le réseau canadien des partenaires de libre-échange

Le gouvernement fédéral déploiera des efforts vigoureux pour élargir son réseau de partenaires libre-échangistes et donner aux exportateurs canadiens un meilleur accès aux marchés internationaux. Les différentes mesures à prendre à ces fins sont les suivantes.

- Encourager l'expansion de l'ALENA de manière qu'il reste ouvert sur l'extérieur et dynamique. En décembre 1994, le premier ministre du Canada et les présidents des États-Unis, du Mexique et du Chili ont annoncé leur intention de donner suite à la demande d'adhésion du Chili à l'Accord. Dans ces négociations, le Canada a pour objectif général de voir le Chili adhérer à l'ALENA (y compris aux ententes accessoires sur la main-d'œuvre et sur l'environnement) sans modifier en substance les droits et obligations actuels du Canada vis-à-vis de ses partenaires au sein de l'ALENA. Au nombre des autres objectifs figurent :

- un accès sans entraves au marché chilien;
- la protection de l'investissement canadien;
- la promotion du Canada comme endroit intéressant pour les investissements;
- la démonstration que l'ALENA est le meilleur moyen de créer une zone de libre-échange hémisphérique.

Les gouvernements du Canada et du Chili ont récemment convenu de négocier un accord commercial bilatéral en vue de favoriser le commerce et l'investissement entre les deux pays et de faciliter l'accession du Chili à l'ALENA.

- Chercher à conclure l'Accord de libre-échange des Amériques préconisé au Sommet des Amériques à Miami en juin 1995. Les 34 pays qui ont participé au sommet se sont entendus pour éliminer les barrières au commerce et à l'investissement entre eux d'ici 2005.
- Le Canada entend continuer sur la lancée du Sommet de Miami en entamant des discussions avec les pays de la zone MERCOSUR (c'est-à-dire le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay) sur la possibilité de réunir à un moment donné le groupe MERCOSUR et l'ALENA. Le premier ministre a proposé ces discussions lors d'une visite récente en Amérique du Sud.

• Soutenir l'adhésion à l'OMC de plusieurs grandes économies naissantes ou en transition qui fonctionnent actuellement en marge du régime commercial international (par exemple la Chine, Taïwan, la Russie, l'Arabie saoudite), en appliquant à toutes ces économies sans distinction les mêmes règlements et les mêmes engagements concernant l'accès au marché.

• Chercher à obtenir, outre-Pacifique, d'autres engagements des partenaires du Canada au sein de l'APEC. Le Canada s'emploiera, au sein de l'APEC, à encourager les pays membres à accepter intégralement les obligations du régime commercial international. Parallèlement, il veillera activement à ce que les dirigeants de l'APEC donnent suite à l'engagement qu'ils ont pris en 1994 d'établir une zone de libre-échange en Asie-Pacifique avant 2020. (Le libre-échange entre les économies développées de la région est prévu pour 2010.) En 1997, le Canada présidera l'APEC et accueillera le sommet annuel à Vancouver.

• Tisser des liens plus solides avec l'UE, tout en veillant à ce que les relations économiques et commerciales du Canada avec l'Europe continuent d'être soutenues au niveau bilatéral, en particulier dans le cas des relations avec les principaux partenaires commerciaux du Canada. À cette fin, le gouvernement fédéral examinera la façon de faire fond sur les résultats des récentes négociations commerciales multilatérales pour libéraliser encore plus le commerce et l'investissement avec l'UE. En consultation avec les gens d'affaires, le Canada explorera aussi la possibilité de réduire ou d'éliminer les barrières au commerce entre l'Europe et l'Amérique du Nord pour l'ensemble des entreprises exportatrices canadiennes.

• Le gouvernement continuera aussi d'exercer des pressions pour faire progresser le dossier de la création d'une zone de libre-échange transatlantique. Le Canada estime que la création d'une telle zone devrait vivement favoriser un renouveau économique nord-atlantique, faciliter l'ouverture des marchés, assouplir les règles et, finalement, améliorer le commerce international et accroître la stabilité mondiale.

Le Canada estime qu'une telle entente visant à favoriser une plus grande libéralisation du commerce devrait englober tous les pays d'outre-Atlantique et être orientée sur des